



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N°17 du 24/ M A I/ 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB Amine ---SARDI Mohamed --BOUZEROUATA Houari.  
Ordre du jour: affaires disciplinaires.

**AFFAIRES DISCIPLINAIRES**

**AFFAIRE N°168: Ren : E.S.O.F. - U.S.T.. S/G D2 15/05/2014.**

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement (Off. A) SELAMA .Dj N° Lic 433 du club U.S.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé Off A SELAMA . DJ N° Lic 433 du club U.S.T.

**AFFAIRE N°169: Ren : H.B.C.T. – J.S.M.R. S/G D2 du 16/05/2014.**

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Défaut de présentation de licence Off A ZAIDI .A CNI N° 518254 du club J.S.M.R.
- ☞ Défaut de présentation de licence du joueur AMEUR .I CNI N° 103245 du club H.B.C.T.
- ☞ Avertissement Off. A ZAIDI. A CNI N° 518254 du club J.S.M.R.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Il est infligé une amende de 1000 DA au club J.S.M.R.
- ☞ Il est infligé une amende de 300 DA au club H.B.C.T.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.M.R. (2eme Avertissement)

**AFFAIRE N°170: Ren : C.R.T. – N.R.A.E.T. S/G R1 du 16/05/2014**

- ☞ Vu 1 feuille du Match signalant :
- ☞ Absence Staff technique du club C.R.T.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Il est infligé une amende de 20.000 DA au club

**AFFAIRE N°171: Ren : D.R.C.O. --- A.S.W.S.B.A. S/G R1 du 16/05/2014.**

- ☞ Vu la feuille du signalant :
- ☞ Avertissement Off. A RAHOU.B du club A.S.W.S.B.A.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club A.S.W.S.B.A.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



**AFFAIRE N°172/ Ren : EL-HAKMA O/R. ---N.G.H.. S/G R2 du 16/05/2014.**

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement Off .A BENHAMOU. A N° Lic 720 du club N.G.H..
- ☞ Avertissement Off. A OTMANI .M. N° Lic 476 du club EL HIKMA O/R.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Il est infligé une amende de 2.500 DA au club N.G.H. (2eme Avertissement)
- ☞ Avertissement confirmé Off A OTMANI .M .N° Lic 476 du club EL-HIKMA O/R.

**AFFAIRE N°173: Ren : M.B.S.-- O.MOHAMMADIA S/G D2 du 17/05/2014.**

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement Off A MAHMOUDI .M N° Lic 258 du club M.B.S.
- ☞ Avertissement Off A AMMAR Kh. N° Lic 365 du club O.Mohammadia.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FA

**DECISION**

- ☞ Avertissement confirmé Off .A MAHMOUDI. M N° Lic 258 du club M.B.S.
- ☞ Il est infligé une amende 2.500 DA au club O.Mohammadia (2<sup>eme</sup> avertissement).

**AFFAIRE N°174: Ren : J.P.A.A. ---O.Mohammadia. S/G d2 du 03/05/2014**

- ☞ Vu les réserves par évocation formulées par le club O.Mohammadia à l'encontre des joueurs DJOULDEM AK N° Lic 019 et HARDOULI .T N° 151 du club J.P.A.A.
- ☞ Vu le paiement des droits de réserves.
- ☞ Vu le C.D du club O.Mohammadia.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ☞ Réserves recevables dans le fond et dans la forme concernant le joueur DJOULDEM .AK N° Lic 019  
Ce joueur est suspendu pour une durée d'une année ferme suivant le PV N° 09 C.R.G.D Affaire N° 96 bis du 16/02/2014.
- ☞ Match perdu en faveur de l'équipe O.Mohammadia (10-00).
- ☞ Il est infligé une amende de 5000 DA au club J.P.A.A.
- ☞ Réserves recevable dans la forme irrecevable dans le fond concernant le joueur HARDOULI .T.N° Lic N° 151 du club J.P.A.A.
- ☞ Après visionnage du CD il s'est avéré que le joueur HARDOULI .T N° Lic 151 du club J.P.A.A. a participer avec une licence conforme.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد  
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



**AFFAIRE N°175n: Ren : RAJA. ---EL-HIKMA O/R. S/G R2 du 10/05/2014**

- ✧ Vu la feuille du match signalant :
- ✧ Match non déroulé absence du service d'ordre.
- ✧ Vu la lettre explicative du club RAJA Sidi Ali.
- ✧ Vu la lettre de L'A.P.C de HADJADJ..
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

**DECISION**

- ✧ Match a reprogrammé par la D.O.S.
- ✧ Il est infligé une amende de 5000 DA au club R.A.J.A.

**TOUTES LES DECISIONS PRENNENT EFFET LE 01/JUI/2014**

LE SECRETAIRE C.R.Q.D  
SARDI Mohamed

Le président C.R.Q.D.  
BENZERDJEB Amine